

FORMATION A L'UTILISATION D'UNE PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNES Catégorie A B C

Objectif :

Général

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnes en vue de l'obtention du CACES® ou d'une attestation de compétence de la R486.

Opérationnels

Le stagiaire sera capable de

Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires et savoir les exploiter.

Procéder au vitrification visuelle et mécanique de la PEMP.

Vérifier l'adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer.

Sécuriser la zone d'évolution.

Effectuer et comprendre les gestes de commandements.

Effectuer les manœuvres demandées avec précision.

Adapter sa conduite à l'environnement.

Préparer au transport la PEMP.

Effectuer les manœuvres de secours.

Mettre la PEMP en position hors-service.

Réaliser les opérations de maintenance journalière.

Rendre compte des anomalies relevées.

Aptitude :

Médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

Personnes concernées :

Toute personne expérimentée ou non, appelée à utiliser plate-forme élévatrice mobile de personnes, présentant les aptitudes médicales requises et être âgé de 18 ans minimum.

Prérequis :

Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

Méthodes pédagogiques :

Formation en salle (exposés, question et exercices) et conduite sur le type de chariot concerné.

Moyens d'évaluation :

Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.

Après examen :

Délivrance du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) en application de la recommandation R486.

Délais d'accès :

Dès contractualisation

Suite de parcours :

Complément formation travail en hauteur, autres catégories R486, monitorat, SPS.

Débouchés :

Maintenance industrie, électricien, câbleur, nettoyage, dépannage...

PROGRAMME

Formation théorique

- ☺ Connaître les obligations du conducteur.
- ☺ Connaître les obligations des employeurs (formation, délivrance de l'autorisation de conduite) et la responsabilité du conducteur.
- ☺ Connaître la classification par catégorie de PEMP.
- ☺ Connaître la technologie des différents organes de la PEMP.
- ☺ Identifier en fonction des différentes catégories de PEMP pour chacune d'elles les caractéristiques.
- ☺ Connaître les principaux risques : renversement (vent, nature du sol, charge en plate-forme de travail, surcharge occasionnelle)
- ☺ Connaître les règles de stabilité et de mise en œuvre.
- ☺ Connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement.
- ☺ Savoir vérifier l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, hauteur de travail, nature du travail.
- ☺ Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques
- ☺ Connaître les organes de sécurité et les vérifications et entretien courant à effectuer.
- ☺ Connaître les consignes et les manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours.
- ☺ Gestes de commandements

Formations pratique

- ☺ La prise de poste et les vérifications journalières
- ☺ Examen d'adéquation avec le travail effectué (matériel et environnement)
- ☺ Circulation sur différents types de parcours (espace large ou encombré)
- ☺ Mettre en place le balisage et la signalisation.
- ☺ Montée et descente depuis les PEMP
- ☺ Maîtrise et stabilisation sur différentes natures de sol et calage
- ☺ Exercices divers d'élévation (dessus, dessous, le long d'un bâtiment)
- ☺ Réaliser les manœuvres avec souplesse et précision.
- ☺ Manœuvres de sauvetage
- ☺ Respect des règles et consignes de sécurité
- ☺ Fin de poste

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

MODALITES :

Effectif du groupe : 1 candidat maximum

Durée formation : 35 heures

Lieu : Intra ou Interentreprises

Dates : consultez notre planning ICI

Tarif : à partir de 580€

Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles.

Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap